

<http://creste41.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article80>

A l'Ecole de la Forêt

# AEF-La charte de l'opération

- Archives - 2004-2005 -

Date de mise en ligne : jeudi 18 novembre 2004

---

Copyright © Sciences41 - Tous droits réservés

---

### **Pour l'enseignant, accepter le label "A l'école de la forêt", c'est ...**

#### **[-] s'engager à :**

- définir des objectifs d'école, de cycle ou de classe, en cohérence avec les objectifs du système éducatif et avec ceux de l'opération. Indiquer l'articulation avec le projet d'école ;
- développer un projet pour permettre la participation des enfants à une démarche de recherche et de construction ;
- réaliser un partenariat actif avec des personnes et des organismes disposant de moyens et compétences complémentaires utiles au projet - les professionnels de la filière forêt-bois notamment - et donner une juste visibilité à ce partenariat comme à l'opération elle-même ;
- trouver des partenaires financiers ;
- privilégier les ressources humaines et forestières locales, éviter les projets clef en main ;
- terminer le travail par une action combinant au mieux restitution, communication, intervention, évaluation...
- instruire correctement le formulaire pour le dépôt de projet, tenir compte des recommandations réalisées et de l'annexe financière.

#### **[-] bénéficiaire :**

- du soutien d'une équipe d'encadrement technico-pédagogique pour le suivi et l'évaluation ;
- d'actions de formation, dans certains départements ;
- de l'intervention d'un forestier pendant la mise en place ou le déroulement de l'action ;
- d'informations concernant les outils pédagogiques disponibles et les partenariats possibles localement

#### **[-] Rappels :**

- L'évaluation du projet déposé par les enseignants est réalisée sur la base des critères de l'opération et non sur un plan pédagogique global.
- Les collectivités territoriales sont des partenaires naturels. Leur participation enrichira notamment le travail des enfants en matière de citoyenneté.
- Une forêt n'étant pas toujours accessible de l'école, il est possible de travailler sur des espaces arborés non forestiers, à condition de comparer les fonctions propres à ces espaces et celles d'un espace forestier de référence.

*Post-scriptum :*

*Cet article est issu du dossier officiel de présentation de l'opération.*

---

Voir aussi :

- ▶ [Dossier de présentation](#)
- ▶ [Comment monter son projet ?](#)